

**2 ELEC'S**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 €**  
**7 Bis Boulevard National 13410 LAMBESC**  
**RCS SALON-DE-PROVENCE 834 058 315**

---

(ci-après la "**Société**")

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 09/10/2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
le 09 octobre, à 18:00,

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société 2 ELEC'S, Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 € divisé en 150 parts sociales de 10,00 € chacune, s'est réunie sur convocation faite par Monsieur Sebastien ILLY, Gérant de la Société, au siège social de la Société, à savoir : 7 Bis Boulevard National 13410 LAMBESC.

La convocation a été adressée à chaque associé en main propre en date du 18/09/2025.

Il est établi une feuille de présence signée par tous les associés présents et représentés, accompagnée, le cas échéant, des pouvoirs des associés représentés.

Sont présents :

**Pleine propriété**

- Société MAS	75 parts
- Société STEMVA	75 parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels le nombre total de parts sociales composant le capital de la Société (ci-après "**La Collectivité des Associés**").

Monsieur Sebastien ILLY, Gérant de la Société, est présent à l'Assemblée.

Monsieur Stéphane ILLY, Gérant de la Société, est présent à l'Assemblée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sebastien ILLY.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de la Collectivité des Associés :**

- Une copie de la convocation adressée en main propre à chaque associé ;
- La feuille de présence accompagnée, le cas échéant, des pouvoirs des associés représentés ;
- Le texte du projet des résolutions soumises à la Collectivité des Associés ;
- Un exemplaire des statuts de la Société et le projet des nouveaux statuts de la Société ;

Le Président de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**Résolution n°1 - Transfert du siège social et modification corrélative des statuts**

La Collectivité des Associés décide, à compter de ce jour, d'effectuer la modification statutaire suivante :

***Transfert du siège social de la Société  
de 7 BIS BOULEVARD NATIONAL 13 410 LAMBESC  
à ZA DE BERTOIRE, 38 AVENUE JEAN MONNET 13410 LAMBESC.***

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

**"Article 4 - Siège social**

*Le siège social est fixé ZA de Bertoire, 38 Avenue Jean Monnet 13410 LAMBESC.*

*Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou dans un département limitrophe par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale aux conditions de quorum et de majorité prévus à l'article L223-30 du Code de commerce et en tout autre lieu suivant décision extraordinaire des associés."*

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

**Résolution n°2 - Pouvoirs**

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

## CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant, le Président de séance et, le cas échéant, la Collectivité des Associés ou ses mandataires.

Fait à LAMBESC,

Le 09/10/2025

**Signature du Président de séance :**

**Monsieur Sebastien ILLY**

**Signature des associés :**

**La société MAS, représentée par Monsieur Sébastien ILLY**

**La société STEMVA, représentée par Monsieur Stéphane ILLY**